



Prime de résultats : 700 € pour TOUS cette année, c'est gagné !

Le 20 mars dernier, Éric Lombard annonçait les très bons résultats du Groupe Caisse des Dépôts à la presse et aux représentants syndicaux : plus de 3,9 milliards d'euros de résultat net.

Depuis cette date, l'UNSA revendiquait la négociation d'un accord de redistribution au niveau du Groupe et l'attribution d'une prime de 1 000 € pour l'ensemble des personnels.

Face au refus du Directeur général, l'UNSA a agi :

- Avec la CGT Groupe, en organisant le 2 avril un rassemblement symbolique dans le hall du 56, rue de Lille à Paris.
- Avec l'ensemble des organisations représentatives de l'Établissement public CGT, CFDT, CFE-CGC, SNUP, en élaborant une plateforme revendicative commune.
- En boycottant depuis le 4 avril dernier toutes les instances de concertation.
- En organisant le lundi 29 avril une réunion d'information intersyndicale réunissant près de 2 000 personnes.



Ces différentes actions ont permis de trouver un compromis acceptable le 30 avril dernier avec la DRH :

- Le versement d'un supplément de 700 € au titre des résultats 2023.
- L'engagement de porter le taux de l'intéressement, dans l'accord en cours de négociation pour la période 2024-2026, à 9 % en 2024, puis 9,5 % et 10 % en 2026.
- L'ouverture au 2d semestre 2024 d'une négociation sur la Prime de Partage de la Valeur.

Il s'agit d'une victoire syndicale commune obtenue par une intersyndicale soudée et le soutien massif des personnels !

Le projet d'accord sur le supplément s'intéressement sera présenté au CUEP du 15 mai 2024. L'UNSA signera cet accord, qui est une juste reconnaissance du travail des personnels de la CDC.

L'UNSA maintient sa demande de parvenir à un accord Groupe de redistribution annuelle d'une petite partie des résultats à hauteur de 1 %.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos intérêts !

Mesures de fin de carrière : et si la CDC s'inspirait de l'accord SNCF !?

Alors que le dernier accord-cadre prévoit de négocier une disposition sur la mise en place de la retraite progressive au sein de l'Établissement public CDC, force est de constater que depuis le départ de Paul PENY, le dossier stagne et risque de ne pas voir le jour, vu le peu d'enthousiasme et d'innovation dont fait preuve la nouvelle DRH sur ce projet.

De ce fait, l'UNSA CDC relance l'idée de négocier de nouvelles mesures de départ anticipé pour les agents en fin de carrière.



Sujet d'actualité, puisqu'un accord vient d'être signé à la SNCF le 23 avril 2024 par l'intégralité des 4 organisations syndicales représentatives, dont l'UNSA !

Un accord qualifié d'historique par le Président Directeur Général de la SNCF, Jean-Pierre FARANDOU.

L'accord prévoit plusieurs dispositions dont une « cessation anticipée d'activité » des agents, 30 mois avant leur retraite avec 15 mois travaillés rémunérés à 100 % et 15 mois non travaillés rémunérés à 75 %.

Le dispositif peut dans certains cas aller jusqu'à 36 mois dont 18 mois non travaillés rémunérés à 75 %. L'accord prévoit également l'amélioration des conditions financières de fin de carrière, avec notamment la création d'un nouvel échelon.

Un accord qui ressemble profondément à des mesures que nous avons déjà mises en place dans certains accords-cadres à la CDC.

L'UNSA propose donc à Éric LOMBARD de s'en inspirer, afin de mettre de nouveau en place des mesures sociales innovantes pour les personnels publics et privés de la Caisse des Dépôts.

L'UNSA, un syndicat créateur de droits !

N'hésitez plus et faites comme la majorité de vos collègues : rejoignez la 1ère force syndicale de l'Établissement public et du Groupe CDC ! C'est facile et rapide grâce à notre formulaire d'adhésion en ligne. Disponible ici.

